

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/21

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille dix-huit et le **mardi 12 février à 18 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, DUGHATEAU, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET.

Présent suppléants : Mmes MESPLE-SOMPS et LECOMTE.

Mme HELIP donne procuration à M. SARRAILH
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE

Secrétaire de séance : M. GOMEZ

OBJET : FINANCES – BUDGET GENERAL- VERSEMENT D'AVANCES SUR SUVENTIONS ET SUR PARTICIPATIONS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

Avant le vote du budget primitif 2019, une avance sur subventions ou participations peut être versée aux principales structures financées par la CCVO (associations, organismes de regroupement...) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le conseil communautaire.

Pour l'année 2019, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une avance sur subventions ou sur participations pour les bénéficiaires suivants :

Avances sur subventions ou participations

Bénéficiaires	Service	Imputation comptable	Montant en €
Syndicat Mixte la Fibre64	ECONOMIE (14)	65548	26 467 €
Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau	OFFICE DE TOURISME (26)	657364	25 000 €
Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne	SOCIAL (3)	6574	6 475 €
Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau	CULTURE (17)	6574	13 000 €

TOTAL GENERAL	70 942 €
----------------------	-----------------

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport,

APPROUVE le versement des avances sur subventions et sur participations pour l'année 2019, telles que détaillées ci-dessus.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

